

Langue, culture, mobilité et citoyenneté

L'Europe se trouve confrontée à une difficulté majeure.

Sa construction, initiée par les traités de Rome, a bénéficié jusqu'à présent d'une présomption de légitimité de la part des citoyens des pays membres.

Les extensions successives et la mondialisation ont néanmoins changé progressivement sa nature.

La réconciliation franco-allemande, vrai mythe fondateur de l'Europe, toujours aussi puissant et légitime, ne suffit plus et s'inscrit dans le contexte plus général de la relation de l'ensemble des pays membres avec le reste du monde et particulièrement, s'agissant des pays venus de l'ancien bloc soviétique, dans leurs relations avec la Russie.

La mondialisation soumet par ailleurs les pays européens à une pression économique et sociale, mais aussi culturelle forte, par rapport à laquelle les pays européens, au-delà de leurs identités propres sont à la recherche d'une identité commune.

La question linguistique est au coeur de cette problématique.

L'Union européenne est une innovation majeure dans le monde moderne. Jamais un ensemble de pays aussi vaste n'a cherché à s'unir, sans rien sacrifier à leurs identités propres, pour partager ensemble un même destin, avec une même quête de paix, de développement et de liberté.

La question linguistique est, elle aussi, absolument inédite.

Les langues sont en effet inséparables des cultures auxquelles elles sont totalement imbriquées dans leur développement et leur vitalité. La langue, que certains veulent réduire à un outil, n'est pas un instrument, mais un milieu de vie. Elle est aussi une condition même d'une expression libre.

Parce que la langue entre dans la dynamique des identités individuelles et collectives, elle est une composante de la citoyenneté.

L'Europe se doit de relever cet immense défi consistant à respecter toutes les langues et à faciliter la circulation horizontale des idées, des valeurs et des imaginaires.

La question des langues dans le fonctionnement des institutions européennes et dans leurs relations avec les citoyens doit être posée, car elle relève du pouvoir symbolique et se trouve en relation directe avec l'exercice de la citoyenneté.

Le plurilinguisme est ainsi l'un des fondements de l'émergence d'une citoyenneté européenne venant s'ajouter et non se substituer aux citoyennetés nationales.

Les propositions de contributions devront s'inscrire dans ces diverses problématiques -- langue - cultures - mobilité - citoyenneté -- pour les discuter, les éclairer, les compléter, les mettre en perspective. Elles devront se situer toutes à la confluence de multiples disciplines, depuis les sciences cognitives jusqu'aux sciences politiques et à la philosophie.

Vers une éducation plurilingue

Voici plus de vingt ans que l'Europe a inscrit la nécessité pour les Européens de maîtriser au moins deux langues vivantes en plus de leur langue maternelle au coeur de la réflexion sur l'éducation aux langues.

Ce principe a été posé par un conseil des ministres de l'éducation de 1984 (L'Europe était alors l'Europe des 12).

Il fut plus tard repris dans la résolution du Conseil européen du 14 février 2002 sur la promotion de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues, puis par le Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002, qui demandent qu'une action soit menée pour améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement généralisé de deux langues étrangères dès le plus jeune âge.

Ces déclarations, pourtant dépourvues d'ambiguïté, ont cependant donné lieu à des interprétations diverses.

Hormis l'abaissement de l'âge du premier apprentissage d'une langue vivante étrangère, abaissement qui s'est effectué au seul bénéfice de l'anglais, peu de politiques éducatives ont jusqu'à présent été développées ayant comme ambition la réalisation de l'objectif 1+2 que l'OEP appelle 1+2⁺ dans le but d'établir un vrai plurilinguisme européen et pour signifier qu'il s'agit d'**au moins** deux langues en plus de la langue maternelle.

En proposant le concept de "langue personnelle adoptive", le rapport Maalouf n'a apporté aucun élément réellement nouveau par rapport à la position prise dans la Charte européenne du plurilinguisme. Par ce concept, ce rapport a cependant eu le mérite de mettre en exergue la nécessité de proposer pour au moins une langue autre que la langue choisie comme langue internationale, "qui n'est pas forcément l'anglais", un statut au moins équivalent à celui de cette dernière. Ce faisant, il a aidé à faire sortir le modèle 1+2 du flou des interprétations diverses qui jusqu'ici ont surtout servi à confirmer la tendance à une polarisation sur l'anglais et à la marginalisation corrélative des autres langues.

Le Conseil Education, Jeunesse et Culture du 21 novembre 2008 tire dans une large mesure les conséquences du rapport en préconisant de :

- s'efforcer de fournir dès le plus jeune âge et dans l'enseignement général, et au-delà, dans l'enseignement professionnel et supérieur, une offre diversifiée et de qualité d'enseignement des langues et des cultures aux jeunes qui leur permette d'acquérir la maîtrise de deux langues étrangères au moins, ce qui constitue un facteur d'intégration à la société de la connaissance;
- s'efforcer d'élargir la palette des langues enseignées à différents niveaux de l'éducation – y compris des langues reconnues qui sont moins répandues, afin de permettre aux élèves de choisir en tenant compte de leurs intérêts personnels ou de leur situation géographique;

L'Union européenne n'ayant qu'une compétence d'encouragement dans le domaine de l'éducation, une résolution du conseil des ministres n'ayant donc aucune force contraignante, les gouvernements nationaux qui ont signé ce texte restent maîtres de leurs décisions y compris de prendre des dispositions contraires à la lettre et à l'esprit de ce texte.

Les Assises auront donc ambition d'élaborer des réponses à la question de savoir quelles sont les voies possibles pour atteindre l'objectif 1+2⁺ en tenant compte de la diversité des systèmes éducatifs et de la multiplicité des stratégies possibles.

Chercheurs et responsables des politiques éducatives sont donc invités à faire le point des recherches et à confronter leurs expériences d'un point de vue concret et opérationnel.

Compte tenu de l'étendue du sujet et du caractère particulièrement stratégique de l'enseignement primaire et secondaire, on limitera les contributions à ce seul aspect. L'enseignement supérieur et la formation des adultes sont traités dans un autre cadre.

Assises 2 - Thème 3 - Version 2

La langue dans les stratégies d'entreprises et les relations du travail

Les langues et la langue font leur entrée dans la vie des entreprises sous la poussée de nombreux facteurs liés à l'internationalisation de l'économie. Les problématiques sont diverses et se combinent de manière variable selon les caractéristiques des entreprises.

Au-delà des objectifs généraux tels que peuvent les fixer les politiques éducatives et les programmes scolaires, les questions deviennent : pourquoi, comment, combien, jusqu'où, en fonction de quelles caractéristiques des entreprises, de leurs tailles, de leurs marchés, de leurs technologies, de leurs partenaires, etc.

Le choix d'une politique linguistique est fonction d'une multitude de paramètres et de la mobilisation d'une information, qui, contrairement aux théories du marché pur et parfait, est par nature imparfaite et exposée à la subjectivité.

Quatre dimensions

Nous pouvons distinguer quatre dimensions principales.

Une *dimension interne* qui concerne la communication à l'intérieur de l'entreprise à tous les niveaux dans les relations hiérarchiques et de collaboration. La bonne compréhension et la rapidité de transmission des messages et informations est le facteur déterminant. L'entreprise a sa culture, ses concepts, ses règles, ses comportements qui trouvent leur expression dans la langue et sont la base même de la communication et de la création collective. Tout a son importance. La langue en général et la langue de l'entreprise en particulier, qui joue le rôle d'une langue de spécialité, sont au coeur de la cohésion de l'entreprise et de son efficacité. La langue est une composante de la sécurité, comme l'on montré certaines affaires récentes. Et la langue occupe une place d'autant plus centrale dans ce constat que l'entreprise comprend des personnels de diverses nationalités aux différents niveaux de son organisation.

Si l'entreprise s'engage dans des extensions par ouverture d'implantations nouvelles, par alliance ou acquisition, le problème se trouve amplifié mais ne change pas de nature.

Dans *sa dimension externe*, la langue se retrouve au milieu de la relation de l'entreprise avec son ou ses marchés - c'est ainsi qu'un ministre japonais déclarait récemment que la langue des affaires est d'abord la langue du client - , avec des fournisseurs et partenaires aux divers niveaux de la chaîne, depuis les bureaux d'études jusqu'à la distribution. La langue est-elle un moyen de conquête de marchés, quel est son poids dans les négociations? etc.

La *troisième dimension* est celle de la gouvernance. L'entreprise doit-elle avoir une politique, ou plusieurs politiques, des politiques centrales ou des politiques par pays, par aire culturelle, par produit, par technologie, etc.? La politique doit-elle être volontariste, avoir des conséquences sur le recrutement, sur la formation ou résulte-t-elle du hasard des recrutements, quel qu'en soit le niveau. La langue de l'entreprise doit-elle être celle de ses dirigeants ou ceux-ci doivent-ils épouser l'entreprise et sa langue ?

La *quatrième dimension* est celle de la cohérence entre choix individuels et optimum collectif.

Histoire de rendre la question encore plus complexe qu'elle ne le semble déjà, il faut ajouter que

l'approche micro-économique n'est pas suffisante. Chacun le sait, l'addition des choix individuels, qu'il s'agisse des choix des individus ou de ceux des entreprises, ne définit pas l'intérêt collectif. L'entreprise est immergée dans une culture, voire plusieurs cultures qui déterminent très largement sa performance en tant qu'entreprise. C'est d'ailleurs l'un des paramètres fondamentaux qu'une entreprise internationale prend en compte pour ses choix d'implantation, ou qu'au contraire une collectivité mettra en exergue pour attirer des investissements extérieurs. La compétence en langue en est, à n'en pas douter, l'une des composantes essentielles.

Besoin d'une analyse stratégique

On peut penser qu'aujourd'hui la langue devient un facteur important de l'efficacité de l'entreprise et de la qualité de ses relations du travail. Elle mérite donc une attention particulière.

Voici donc quelques-unes des questions qui se posent à l'entreprise qui veut élaborer une stratégie en matière de langues.

Cette analyse stratégique est aujourd'hui à mener. Certaines grandes entreprises l'ont faite. Il n'est pas douteux que de nombreuses entreprises se posent aujourd'hui la question de la valeur économique pour elles de la langue et des langues, alors que ce domaine leur était jusqu'à présent étranger. Cela se comprend dès lors que la compétence et les compétences en langues influent sur leurs performances et qu'elles sont elles-mêmes des sources de coût qui se mesurent en rémunérations et en stages de formation et qu'inversement l'incompétence ou de mauvais choix linguistiques, tels que l'imposition d'une langue unique de travail ou de communication, se traduisent par des coûts le plus souvent cachés très supérieurs aux premiers.

La complexité des intérêts, la complexité surtout des phénomènes linguistiques et socio-linguistiques, imposent de conduire dans ce domaine une réflexion collective. Ces questions dépassent largement le cadre des entreprises prises isolément et mettent en cause leur compétitivité globale et celle des sociétés dans lesquelles elles sont immergées. Cette réflexion doit tendre à faciliter la prise de décision et présente donc un caractère stratégique.

Il est donc fait appel à la recherche, mais celle-ci doit être confrontée aux points de vue des entreprises et des organisations syndicales, car la langue et les langues doivent faire leur entrée dans le dialogue social.

Les 2e Assises ont l'ambition de permettre cette réflexion collective au niveau européen.